

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

RESSOURCES HUMAINES :

Délibération N°12112024/B01 :

Modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/12/2024

Délibération N°12112024/B02 :

Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint administratif principal
2ème classe

Délibération N°12112024/B03 :

Modification du tableau des effectifs - Création de postes de Technicien

Délibération N°12112024/B04 :

Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de Technicien principal de 2
ème classe.

Délibération N°12112024/B05 :

Présentation du Rapport Social Unique 2023 (RSU)

APPELS A PROJET MDE (MAITRISE DE L'ENERGIE) 2^{ème} VAGUE :

Délibération N° 12112024/B06 :

Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

REUNION DE TRAVAIL AU SENAT ET A LA FNCCR :

Délibération N° 12112024/B07 :

Mandat spécial pour les élus

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

Délibération N° 12112024/B01

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/12/2024

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/ B01
Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/12/2024

Exposé et proposition :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération du Comité syndical du Territoire d'Energie Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Le Président précise que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant du Territoire d'Energie Flandre,

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 11 octobre 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité, il est proposé aux membres du Bureau d'actualiser le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2024.

Le Président propose au Bureau Syndical :

1/ La suppression de 4 emplois ci-après à compter du 1^{er} décembre 2024

- Adjoint administratif 1^{ère} classe, catégorie C, d'une durée hebdomadaire de 35h, créé par délibération n° 2015/12 du 28/07/2015
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C, d'une durée hebdomadaire de 35h, créé par délibération n° 20062022/B01 du 20/06/2022
- Rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, d'une durée hebdomadaire de 35 h, créé par délibération n° 27032019/B02 du 27/03/2019
- Rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, d'une durée hebdomadaire de 35 h, créé par délibération n° 11032021/B03 du 11/03/2021

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2024 comme suit,

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché hors classe	A	35h
Attaché principal	A	35h
Attaché	A	35h
Attaché	A	35h
Rédacteur	B	35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h
Adjoint administratif	C	35h
Adjoint administratif	C	35h
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien	B	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h
Agent de maîtrise	C	35h
Agent de maîtrise	C	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h
Adjoint technique	C	35h
DÉLIBÉRATIONS ACCROISSEMENT/REEMPLACEMENT/CONTRATS DE PROJETS		
Adjoint administratif	C	17,5h
Adjoint administratif	C	35h
Assistant fibre (contrat de projet)	C	35h
Assistant pôle technique (contrat de projet)	C	35h
Assistant cartographie & géoréférencement (contrat de projet)	C	35h
Assistant patrimoine (contrat de projet)	C	35h
CONTRATS D'APPRENTISSAGE		
Pôle technique (1 poste)		
Pôle transition énergétique (1 poste)		

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 20/11/2024 à
10:53:49 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B01
Objet :	Délibération du Bureau : Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/12/2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	940 o
Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	375.9 Ko
Nom original : D_lib N_12112024 B01 _ RH _ modification du tableau des emplois et des effectifs au 01 12 2024 _ sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B01-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 14h35min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 14h35min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 14h35min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 14h35min13s	Reçu par le MI le 2024-11-27

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

Délibération N° 12112024/ B02

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédit d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/ B02
Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs -
Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du Territoire d'Energie Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination d'agents lauréats de concours, il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 17/11/2024 à
11:06:05 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B02
Objet :	Bureau du 12/11/2024 - Délibération B02 : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint administratif principal
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	995 o
Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B02-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	305.4 Ko
Nom original : D_lib N_12112024 B02_RH_cr_ation poste Adjoint Administratif principal 2_me classe_sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B02-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2024 à 17h25min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2024 à 17h25min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2024 à 17h25min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2024 à 17h30min49s	Reçu par le MI le 2024-11-21

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

Délibération N° 12112024/ B03

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédit de postes de Technicien

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELIASSES Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/ B03
Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs -
Création de postes de Technicien

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du Territoire d'Energie Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination d'agents lauréats de concours, il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, deux postes de Technicien, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 17/11/2024 à
11:03:20 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B03
Objet :	Délibération du Bureau : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Création de postes de Technicien
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	945 o
Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B03-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	305.6 Ko
Nom original : D_lib N_12112024 B03 _RH _cr_ation postes Technicien _sign _e.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B03-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2024 à 17h30min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2024 à 17h30min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2024 à 17h30min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2024 à 17h30min28s	Reçu par le MI le 2024-11-21

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

Délibération N° 12112024/ B04

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédit d'un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/ B04
Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs -
Création d'un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du Territoire d'Energie Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination d'agents lauréats de concours, il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 20/11/2024 à
10:59:21 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B04
Objet :	Délibération du Bureau : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de Technicien Principal de 2ème classe
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	971 o
Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B04-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	338.9 Ko
Nom original : D_lib N_12112024 B04 _RH_cr_ation poste Technicien principal 2_me classe _sign_e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B04-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2024 à 17h37min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2024 à 17h38min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2024 à 17h38min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2024 à 17h38min15s	Reçu par le MI le 2024-11-21

BUREAU SYNDICAL DU 12 novembre 2024

Délibération N° 12112024/B05

Ressources Humaines - Présentation du Rapport Social Unique 2023 (RSU)

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELIASSES Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/B05
Ressources Humaines - Présentation du Rapport Social Unique 2023
(RSU)

Exposé et proposition de M Michel DECOOL – Président :

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU)

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial par le centre de gestion et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Vu le document de synthèse ci-annexé et portant sur les données sociales de 2023, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau syndical d'acter sa présentation en séance.

Vu la délibération du Comité du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions relatives aux Ressources humaines,

Adoption :

Le Bureau Syndical prend acte du rapport social unique 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 20/11/2024 à
10:51:35 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



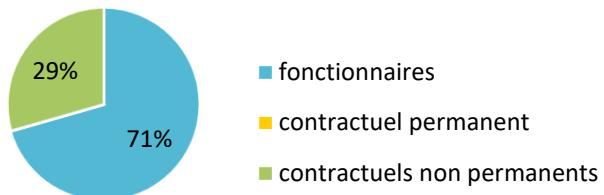
SI D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

→ 17 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 12 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 5 contractuels non permanents



→ Précisions emplois non permanents

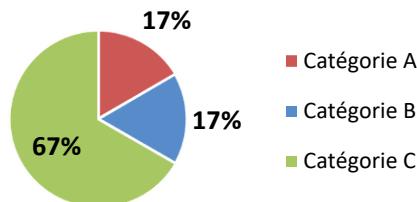
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

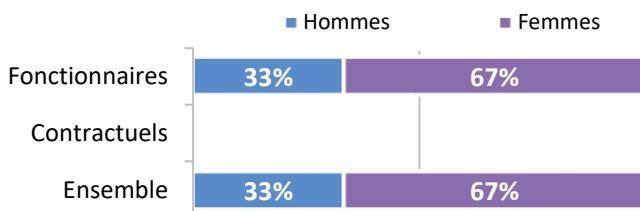
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%		50%
Technique	50%		50%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

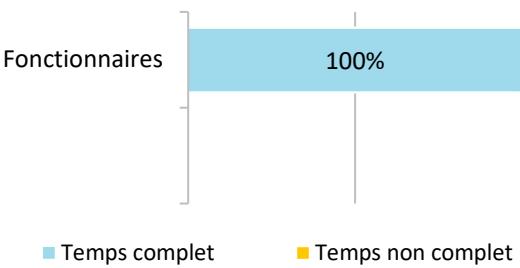


→ Les principaux cadres d'emplois

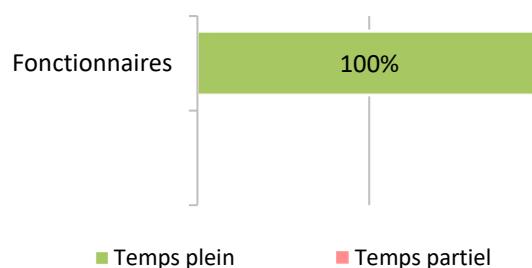
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	25%
Agents de maîtrise	25%
Attachés	17%
Adjoints techniques	17%
Rédacteurs	8%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

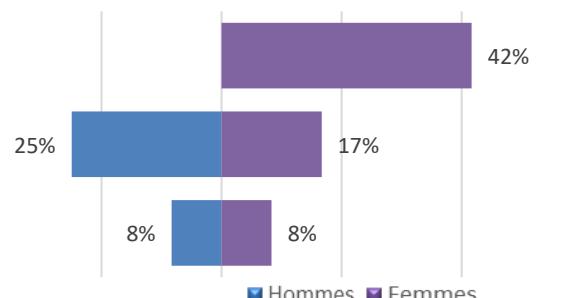


— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,33
Ensemble des permanents	43,33
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	28,50

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

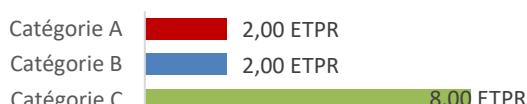
— Équivalent temps plein rémunéré —

► 16,82 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 12,00 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 4,82 contractuels non permanents

30 612 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- En 2023, 1 arrivée d'agent permanent et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
13 agents	12 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↗	9,1%
Contractuel	↘	-100,0%
Ensemble	↘	-7,7%

* Variation des effectifs :

- Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	50%
Fin de contrats remplacants	50%

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- 7 avancements d'échelon et un avancement de grade

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de concours, sélection professionnelle	100%
---	------

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 19,95 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	4 271 709 €	Charges de personnel*	852 184 €	Soit 19,95 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	506 911 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	177 080 €	
IFSE :	156 690 €	109 569 €
CIA :	16 060 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	5 861 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	6 353 €	
Supplément familial de traitement :	1 027 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 252 €		S		36 405 €	
Technique			S		36 847 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	65 252 €		41 479 €		36 681 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 34,93 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	34,93%
Ensemble	34,93%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 826 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	23 630 €	2 250 €	9%									
Catégorie B	15 023 €	1 600 €	10%									
Catégorie C	9 408 €	1 025 €	10%	10 439 €	1 065 €	9%						

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 4,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,16%	1,16%	0,49%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	1,16%	1,16%	0,49%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	1,16%	1,16%	0,49%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- **FORMATION**
5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

- **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

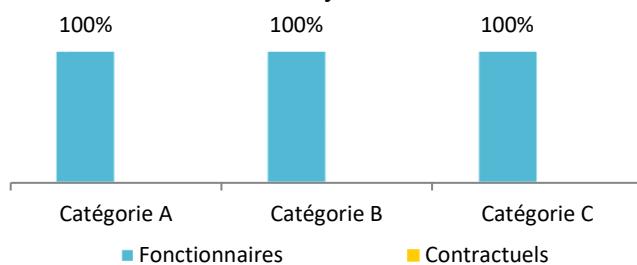
Dernière mise à jour :

2023

Formation

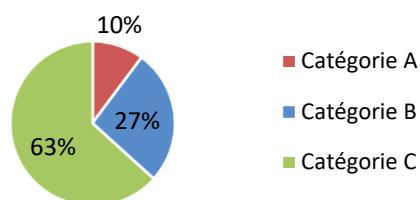
► En 2023, 100,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



► 49 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



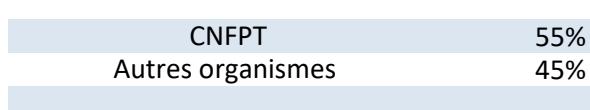
Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,1 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 360 €	2 304 €
Montant moyen par bénéficiaire	336 €	192 €

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

► Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B05
Objet :	Délibération du Bureau : Ressources Humaines - Présentation du rapport Social Unique 2023 (RSU)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B05-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	310.9 Ko
Nom original : D_lib N_12112024 B05 _ RH _ Rapport Social Unique _ sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B05-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	427.6 Ko
Nom original : Synthese_RSU_2023.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B05-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 14h25min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 14h25min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 14h25min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 14h25min44s	Reçu par le MI le 2024-11-27

Délibération N° 12112024/B06

Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2024

2ème vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECool Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELISSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/B06 - Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2024 - 2ème vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 15 février 2024,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2024.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer lesdites aides.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, pour la 2^{ème} vague, selon le tableau ci-après :

MDE 2024 - 2^{ème} vague :

MDE Octobre 2024 - Vague 2 -							
Année	Commune	Batiment/Projet	Type de Travaux	Coût éligibles en € HT	Montant des subventions en € HT	Projet avec M.d'Oe	Commentaire
Oct 2024-2ème Vague	CAPPELLE-BROUCK	Création d'un Multiaccueil Accueil Collectif de Mineurs Péri-scolaire et Extrascolaire dans l'ancien presbytère	TCE	226 126,00 €	45 225,20 €		20%
	OXELAERE	Rehabilitation de l' Ancienne Boulangerie en Salon de Coiffure	TCE	29 755,39 €	10 414,39 €		30% + 5%
PROJETS						55 639,59 €	

SOLAIRE 2024 - 2^{ème} vague :

AAP Du Solaire en Flandre Octobre 2024 - Vague 2-			
Année	Commune	Batiment/Projet	
2024 2ème Vague	LE DOULIEU	Ecole M. YOURCENAR	PHOTOVOLTAIQUE en ACC
	BOESCHEPE	Maison du STEENACKER	PHOTOVOLTAIQUE en ACC
	BAVINCHOVE	Salle Polyvalente	PHOTOVOLTAIQUE ACC Totale
TOTAL	3		15 000,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 17/11/2024 à
10:44:26 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B06
Objet :	Délibération du Bureau : Appels à projets MDE 2024 - 2ème vague - Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B06-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_12112024 B06_MDE et Solaire_Attribution des aides 2024_2_me vague_sign_e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	390.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2024 à 10h55min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2024 à 10h55min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2024 à 10h55min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2024 à 10h55min19s	Reçu par le MI le 2024-11-21

Délibération N° 12112024/ B07

Réunion de travail au Sénat & à la FNCCR :

Mandat spécial pour les élus

Le 12 novembre 2024 à 16h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/11/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELÉ	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELÉ	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président			X	
SCHRICKÉ Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Délibération N° 12112024/ B07 - Réunion de travail au Sénat & à la FNCCR : Mandat spécial pour les élus

Exposé et proposition :

Vu l'article L.2123-18 du CGCT et R 2123-22-1 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau syndical pour déterminer le cadre et les modalités de remboursement des mandats spéciaux,

Considérant que le TE Flandre est membre de la FNCCR, au titre des compétences AOD électricité, AOD gaz, efficacité énergétique et éclairage public,

Considérant que la FNCCR organise une réunion de travail au Sénat, sur le projet de loi de finances 2025, le 12 novembre 2024 à Paris,

Monsieur le Président propose :

- Qu'il soit donné mandat spécial à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, 1^{er} Vice-Président du TE Flandre pour représenter le TE FLANDRE lors de ladite réunion du 12 novembre 2024,
- Que les frais de déplacement soient pris en charge par le TE FLANDRE soit par paiement direct au prestataire, soit par remboursement à posteriori pour les frais engagés sur place et non réglés directement au prestataire (sur présentation d'un justificatif),
- Il est précisé que les crédits afférents sont inscrits au BP 2024

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 20/11/2024 à
10:47:57 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12112024_B07
Objet :	Délibération du Bureau : Mandat spécial - réunion de travail au Sénat et à la FNCCR
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-200036895-20241112-12112024_B07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20241112-12112024_B07-DE-1-1_0.xml	text/xml	909 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_12112024 B07 _S_nat _FNCCR _Mandat sp_cia_sign_el.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20241112-12112024_B07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 10h50min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 10h50min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 10h50min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 10h55min44s	Reçu par le MI le 2024-11-27